



Message du Conseil communal au Conseil général N° 72 du 30 mai 2016

OBJET : Crédit de Fr. 145'000.- TTC pour la réfection du chemin de "La Djennie" à Glovelier

1. Considérations générales

Le chemin de "La Djennie", situé au Sud-Est du village de Glovelier, relie notamment l'exploitation agricole "Monin" à la route de Berlincourt, au Sud du secteur bâti.

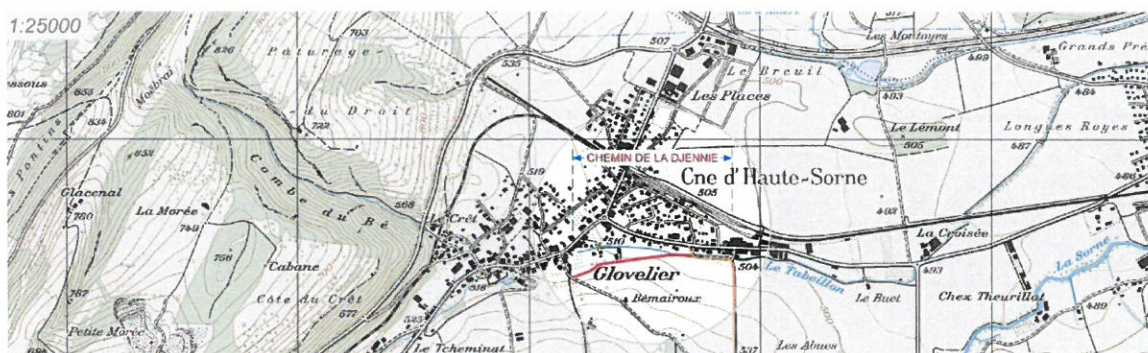


Figure 1 : extrait de plan 1 :25'000

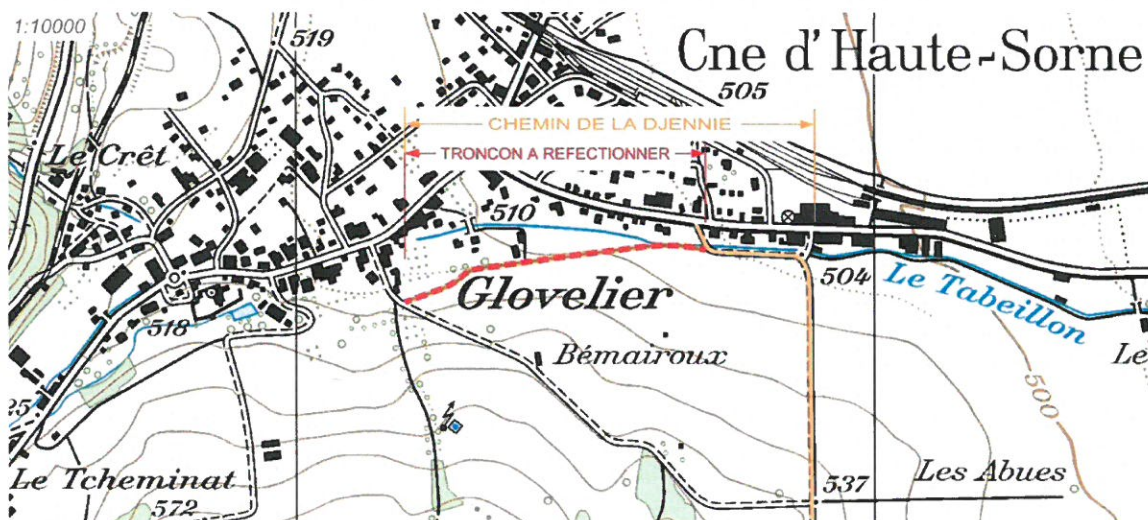


Figure 2 : extrait de plan 1 :10'000

Outre sa fonction de délestage du trafic agricole empruntant la route cantonale, cette voie de circulation est régulièrement utilisée par les piétons et les cyclistes pour des balades.

Historiquement, ce chemin a été amélioré il y a environ 20 ans lors du remaniement parcellaire de Glovelier. Toutefois, au vu de sa fonction, seule une réfection du coffre en chaille avait été acceptée à l'époque pour le subventionnement. Afin de rendre le chemin plus confortable, la commune avait alors profité du chantier pour y ajouter à ses frais un simple gravillonnage.

Les Autorités communales de Haute-Sorne constatant la forte dégradation du chemin devenu avec le temps difficilement praticable, ont décidé de l'assainir et ont mandaté un bureau d'ingénieurs pour proposer des solutions techniques durables et économiques.

2. Considérations particulières

Le tronçon de chemin qu'il est prévu d'assainir, d'une longueur de 550m', se situe entre la ferme Monin et le ponceau reliant la route de la Raisse. Par contre, la partie située à l'Est, réalisée en béton, ne nécessite pas d'intervention particulière.

Les détériorations observées sur site sont principalement les suivantes :

- Fortes dégradations de l'enduit superficiel existant
- Nids de poule
- Affaissements ponctuels
- Rétentions des eaux de surfaces, respectivement des eaux du bassin versant.



Figure 3 : extrait du plan de situation géométrique 1 : 500

Afin d'assurer la pérennité de ce tronçon de chemin, les mesures d'assainissement suivantes, économiquement acceptables, sont proposées par le bureau d'ingénieurs :

- Largeur de chemin maintenue à 3.0 m'.
- Maintien du coffre de chaussée existant avec quelques purges ponctuelles.
- Tranchée drainante pour assurer l'assainissement des eaux provenant du bassin versant situé en amont du chemin.
- Raccordement du drainage dans le Tabeillon 100 m' à l'Ouest du ponceau
- Renforcement de la superstructure par une couche de support AC F 22, ép. 6cm.
- Nouvelle couche de roulement en enrobé bitumineux AC 11 N, ép. 4 cm
- Réfection des banquettes et raccordement au terrain naturel.

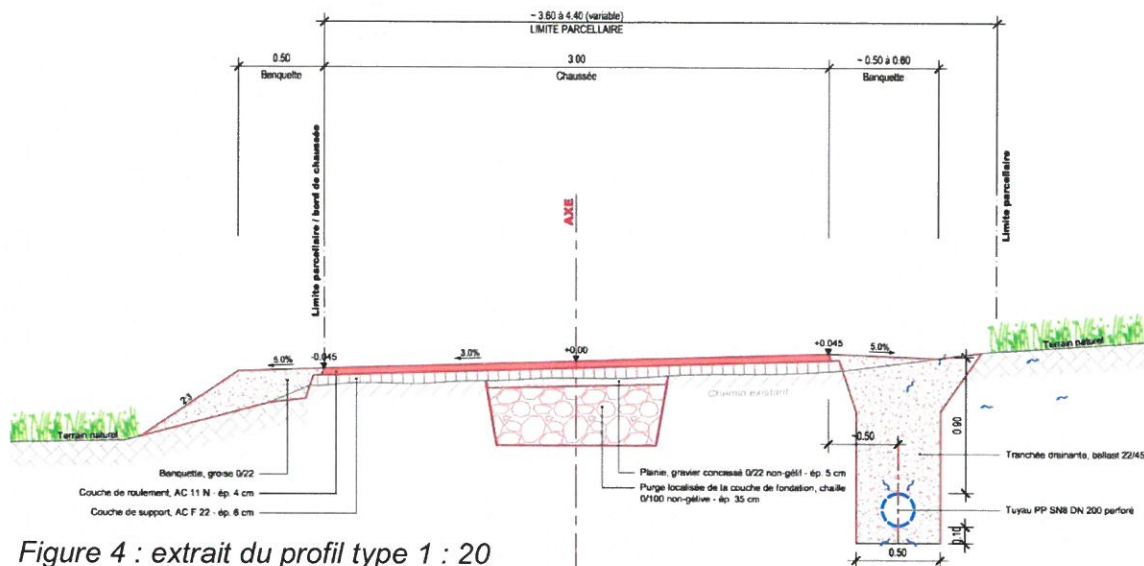


Figure 4 : extrait du profil type 1 : 20

3. Délais de réalisation

Sous réserve de la votation du crédit par le Conseil général, le début des travaux est planifié dès août 2016.

4. Coût des travaux

Basé sur le devis estimatif du bureau d'ingénieurs, confirmé par le retour des offres de trois entreprises locales invitées à répondre à l'appel d'offres de marché public "sur invitation", le coût des travaux se résume comme suit :

	Unité	Quantité	Prix unitaire CHF	Total CHF
LONGUEUR 560 METRES				
Installations de chantier	gl	10	4'000.00	4'000
Décapage et mise en dépôt latéral	m2	1'200	2.00	2'400
Terrassement, évacuation et taxes (purges localisées)	m3	50	20.00	1'000
Couche de fondation	m3	50	60.00	3'000
Forme de l'infrastructure	m2	100	8.00	800
Coupe de revêtement et bande TOK	m1	40	15.00	600
Revêtement bitumineux AC F 22 N, ép. 60 mm	to	250	110.00	27'500
Nettoyage et encollage	m2	1800	2.50	4'500
Revêtement bitumineux AC 11 N, ép. 40 mm	to	170	130.00	22'100
Confection d'une banquette, yc fourniture	m1	560	7.00	3'920
Tranchée drainante / terrassement, évac. et taxes	m1	470	18.00	8'460
Tranchée drainante / fourniture ballast 22/45	m1	470	27.00	12'690
Tranchée drainante / mise en œuvre ballast 22/45	m1	470	6.00	2'820
Tuyau de drainage DN200, fourniture & pose	m1	470	30.00	14'100
Honoraires (~15%)				16'369
Divers et imprévus (~10%)				10'000
Total intermédiaire, HT				134'259
TVA 8.0%				10'741
TOTAL INVESTISSEMENTS, TTC				145'000
Prix indicatif par mètre courant de chemin TTC			CHF/m1	260.-

5. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux	Fr.	145'000.-
La demande de crédit porte sur un montant de	Fr.	145'000.-

6. Financement

Subventionné il y a une vingtaine d'années dans le cadre du remaniement parcellaire, selon la réponse du service de l'économie rural dans son courriel du 3 septembre 2015, ce chemin ne peut pas prétendre à une nouvelle subvention, d'autant plus qu'une amélioration sensible de la superstructure est apportée à ce chemin par rapport à l'ouvrage initial qui était uniquement en gravier.

Par ailleurs, il n'est pas envisageable de faire valoir la notion de tiers bénéficiaires sachant que le chemin de "La Djennie" dessert 4 agriculteurs pour les terres environnantes, 2 exploitations agricoles, qu'il déleste le trafic agricole sur la route cantonale, qu'il dessert également 9 parcelles agricoles jouxtant le côté Nord du tronçon réfectionné et qu'il se voit régulièrement emprunté par les piétons et cyclistes.

Il est donc prévu que le financement de cet investissement soit pris en charge intégralement par le fonds d'entretien de la commune de Haute-Sorne, conformément au règlement communal concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs (art 26, al. a).

Coût de la réalisation	Fr.	145'000.-
Subvention	aucune	
Solde à financer	Fr.	145'000.-
Prélèvement sur le fonds d'entretien des chemins	Fr.	145'000.-
Recours à l'emprunt	Fr.	.-

Le projet est financé dans sa totalité par le fonds d'entretien des chemins et ouvrages collectifs.

7. Préavis des Autorités

Le Conseil communal, le dicastère des travaux publics et le dicastère des finances et impôts préavisent favorablement ce projet à leur majorité et recommandent d'accepter ce crédit de **Fr. 145'000.- TTC.**

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 30 mai 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président
Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire
Michel Guerdat